# VIDE-GRENIERS DU 14 MARS 2027
# A FRESNAY-EN-RETZ

## REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

**ART 1** : Les exposants doivent se plier au règlement de la manifestation. L'inscription au vide-greniers de ce 14 Mars 2027 entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

**ART 2** : Pour avoir accès aux emplacements, les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquittés leur inscription. Nous rappelons aux exposants qu'ils doivent fournir les documents suivants :

- pour les professionnels : une copie d'un extrait d'inscription au registre du commerce et une copie de pièce d'identité.

- pour les particuliers : une copie d'une pièce d'identité. La dernière case se trouvant ci-dessous (dans la demande de réservation), attestant sur l'honneur ne pas avoir déjà fait 2 vide-greniers dans l'année, doit être cochée.

**ART 3** : L'accès à l'emplacement pour déballer ne peut se faire qu'accompagnée d'une personne responsable de l'organisation.

**ART 4** : Le déballage a lieu le matin de **6h00 à 8h30** uniquement. Les exposants doivent prévoir l'équipement de leur stand.

**ART 5** : La vente est autorisée à partir de **8h00**.

**ART 6** : Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent à cet effet être couverts par leur assurance.

**ART 7** : L'Amicale Laïque n'est pas responsable des détériorations, des vols, des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.

**ART 8** : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés. Afin que les espaces du vide-greniers restent propres après la manifestation, il vous est demandé un chèque de caution de 5 €. Il vous sera restitué à votre départ lors « d'un état des lieux ».

**ART 9** : Aucun véhicule ne doit stationner sur l'espace d'exposition. Les véhicules peuvent accéder à l'aire d'exposition pour le rangement à partir de **17h00** et ne doivent pas stationner.

**ART 10** : Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription même en cas d'intempéries.

**ART 11** : Les membres organisateurs de l'Amicale Laïque se réserve le droit de faire remballer les articles interdits suivants :

- Pistolets et armes à billes - Articles trop encombrants - Articles trop dangereux

**ART 12** : L'Amicale Laïque se réserve également le droit d'interdire un emplacement « pêche à ligne ».

**ART 13** : Le placement se fait au fur et à mesure des réservations et une fois le règlement reçu.

**ART 14** : Pour des raisons de sécurité, les portants de vêtements sont interdits dans la salle des fêtes.

**ART 15** : Il est formellement interdit de venir avec un animal (exposants et visiteurs).

**ART 16** : Si l'Amicale Laïque était contrainte d'annuler le vide-greniers, elle s'engage à détruire les règlements des exposants. Les chèques ne seront pas renvoyés par voie postale.

# DEMANDE DE RÉSERVATION

A renvoyer à M. Stéphane GUIHARD – 24 rue du Barbot – 44580 FRESNAY-EN-RETZ

(renseignements au 06 73 74 35 75 ou amicalelaiquevidegrenier@gmail.com)

- ☐ Salle de sport
- ☐ Salle des fêtes

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse :
.....
.....

Code Postal : .....

Commune :
.....

Téléphone : .....

E-mail :
.....@.....

Nature et n° pièce d'identité :
.....
..... (copie à joindre)

Je serai présent(e) le dimanche 14 Mars 2027 et réserve ..... Emplacement(s) Plaque d'immatriculation du véhicule : .....

Ci-joint mon règlement de :

..... fois 12 € (emplacement intérieur 3 m – salle de sport)

..... fois 12 € (emplacement intérieur 2,40 m avec tables – salle des fêtes)

5 € caution (**faire un second chèque pour la caution**)

**Les chèques sont à remettre à l'ordre de l'Amicale Laïque de Fresnay-En-Retz.**

- ☐ Conformément à la loi, j'atteste sur l'honneur ne pas avoir exposé dans plus de 2 vide-greniers depuis le 1er janvier 2027
- ☐ Je m'engage à laisser mon emplacement propre et ne pas laisser de détritus autour et dans la salle